



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS PROCES VERBAL N° 26

Réunion par voie électronique du 27 avril 2023.

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : MM. Michel MOGIS, Jean Luc TIRET.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de **2 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, absence dirigeant banc de touche, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, c'est aussi le club recevant qui doit envoyer la feuille de match, quel que soit le résultat de la rencontre.

Critérium Vétérans à 11

Les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran, et procéder à 5 remplacements.

Coupe Vétérans à 11

Comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran

DECISIONS

COUPE SENIORS VETERANS ANDRE STRAPPE

Match n° 25790343 HAVRE CAUCRIAUVILLE S 41 / FC LIA OCTEVILLE 41 du 9 Avril 2023.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 17 avril 2023, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 24 avril 2023.



La commission :

- Dit le FC LIA OCTEVILLE qualifié pour la suite de la compétition, mais prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 19 avril 2023, procès-verbal publié sur le footclubs le 20 avril 2023.
- Reporte la rencontre des ¼ de Finale ENTENTE USTI-OCFC 41 / FC LIA OCTEVILLE 41 dans l'attente de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa prochaine réunion.

COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET

Match n° 25790361 US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3 / GASEG SAINT RIQUIER 1 du 16 avril 2023.
Forfait déclaré du GASEG SAINT RIQUIER 1.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Dit l'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3 qualifié pour la suite de la compétition.
- Inflige une amende de 110€ au GASEG SAINT RIQUIER.

COUPE SENIORS APRES MIDI ANDRE CAILLOT

Match n° 25798172 ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 3 / US SAINT JEAN FRESQUIENNES 2 du 9 Avril 2023.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 17 avril 2023, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 24 avril 2023.

La commission :

- Dit l'ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 3 qualifié pour la suite de la compétition.

FORFAIT GENERAL

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Considérant le 3ème forfait de l'équipe de l'AS SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE 2 le 23 avril 2023.

La commission jugeant en 1er ressort :

- Déclare cette équipe forfait général en SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C
- Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.
- Inflige une amende de 224€ (compte tenu des sommes déjà versées) à l'AS SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE.

HOMOLOGATION

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.

Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

COUPES DU DFSM (mise à jour)



TIRAGE DES ¼ de Finale de la Coupe ANDRE STRAPPE

Tirage au sort intégral effectué le 12 avril 2023 dans les locaux du DFSM.

Les ¼ de Finale se joueront le dimanche 30 avril 2023 à 10 h 00.

En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.

- 1- ENTENTE OCFC-USTI 41 / FC LIA OCTEVILLE 41 **reporté**
- 2- SAINT AUBIN FC 41 / CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 41
- 3- AS DE MONTIVILLIERS 41 / FC SAINT JULIEN PETIT QUEVILLY 41
- 4- ROUEN SAPINS FC 41 / RC PORT DU HAVRE 41

En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime).

TIRAGE DES ¼ de Finale de la Coupe ROBERT BALLUET

Tirage au sort intégral effectué le 12 avril 2023 dans les locaux du DFSM.

Les ¼ de Finale se joueront le dimanche 30 avril 2023 à 10 h 00.

En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.

- 1- US HERICOURT EN CAUX 2 / FC ROLLEVILLAIS 1
- 2- US VATTEVILLE BROTONNE 3 / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3
- 3- FC GRUGNY 1 / US GRAMMONT 2
- 4- US DES FALAISES 2 / ESI SAINT ANTOINE 2

En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime).

TIRAGE DES ¼ de Finale de la Coupe ANDRE CAILLOT

Tirage au sort intégral effectué le 12 avril 2023 dans les locaux du DFSM.

Les ¼ de Finale se joueront le dimanche 30 avril 2023 à 15 h 00.

En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.

- 1- EU FC 2 / CANTELEU FC 1
- 2- TANCARVILLE AC ou SOLIDARITE S GOURNAY 3 / ES PLATEAU FOUCHARMONT REALCAMP 3 **reporté**
- 3- FC LOUVETOT 1 / FC BARENTIN 2
- 4- ROUEN AC 2 / AS LONDAISE 1

En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée



si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime).

TIRAGE DES ¼ de Finale de la Coupe JEAN MERAULT

Tirage au sort intégral effectué le 12 avril 2023 dans les locaux du DFSM.

Les ¼ de Finale se joueront le dimanche 30 avril 2023 à 15 h 00.
En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.

- 1- US GRAMMONT 1 / SOLIDARITE S GOURNAY 2
- 2- A MALAUNAY 1 / ES DU MONT GAILLARD 2
- 3- BIVILLE LA BAIGNARDE 1/ CA LONGUEVILLAIS 1
- 4- HAVRE CAUCRIAUVILLE 2 / US BACQUEVILLE 1

En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime).

Le Président de la Commission
M. Laurent LEFEBVRE

le Secrétaire de la Commission
M. Jean Luc TIRET